

ZELIS ACTIONS MONDE

FR0000982852

Identité

Nature	FCP
Devise comptable	EUR
Zone géographique prépondérante	Monde entier

Caractéristiques financières

Classification AMF	Actions internationales
Degré minimum d'exposition au risque action	80,00 %
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 84 mois

Indice de référence

Libellé de l'indice de référence **DJ EURO STOXX50 PRICE EUR**

Charges & Frais

Frais de gestion	Directs Maximum 0,80 % TTC Indirects Maximum 0,80 % TTC
Taux de Frais réel sur Encours	30/06/2008 : 2,37%

Informations temporelles

Date du calcul de la Performance	31/12/2009
Nombre de parts	2 871 704,00
Actif net (million devise)	216,81366
Date du dernier actif net	31/12/2009
Catégorie de la notation	Actions internationales
Notation EuroPerformance-Edhec	⊕⊕
Exposant de Hurst	0,52
Alpha	-3,59
Fréquence	Quotidien

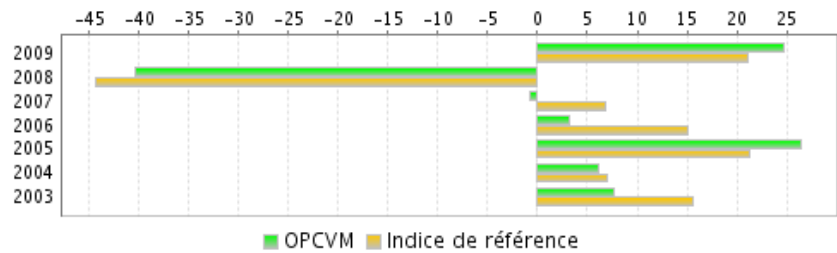
Organismes

Société de gestion	NATIXIS MULTIMANAGER 21 QUAI D AUSTERLITZ 75013 PARIS
--------------------	--

Performances

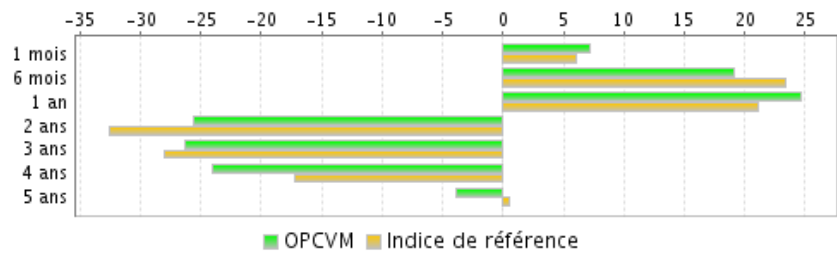
Performances annuelles (en %)

Année	OPCVM	Indice
2009	24,71	21,14
2008	-40,38	-44,37
2007	-0,85	6,79
2006	3,12	15,12
2005	26,45	21,28
2004	6,08	6,90
2003	7,60	15,65
2002	-	-37,28



Performances glissantes (en %)

Année	OPCVM	Indice
1 mois	7,15	6,00
6 mois	19,12	23,45
YTD	24,71	21,14
1 an	24,71	21,14
2 ans	-25,65	-25,65
3 ans	-26,28	-28,03
4 ans	-23,98	-17,16
5 ans	-3,87	0,47
8 ans	-	-22,10
10 ans	-	-39,55



Volatilités

Volatilités annuelles (en %)

Année	OPCVM
2009	18,12
2008	30,23
2007	12,34
2006	9,26
2005	9,91
2004	10,17
2003	16,26
2002	-

Volatilités mensuelles (en %)

Année	OPCVM
1 an	18,12
2 ans	22,45
3 ans	19,10
4 ans	17,08
5 ans	16,37
8 ans	-
10 ans	-

Informations complémentaires

Objectif de gestion

Le FCP est un fonds nourricier du fonds maître SONIC MONDE (Part I) dont l'objectif est de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite, dividendes nets réinvestis, en euros : 50% MSCI AC Monde ex EMU + 50% DJ Eurostoxx 50 sur un horizon de placement de 7-8 ans.

Sa performance sera analogue à celle de son maître, hors frais de gestion propres au nourricier.

INDICATEUR DE REFERENCE :

Le FCP a le même indicateur de référence que le fonds maître SONIC MONDE soit : « La gestion de ce fonds ne suivant pas une gestion indicielle, l'indicateur présenté pour ce fonds est un indicateur de comparaison a posteriori. En conséquence, sa performance peut, le cas échéant, s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Calculé par Morgan Stanley Capital International (MSCI), l'indice MSCI AC World (exprimé en euros, dividendes nets réinvestis) représente les principales capitalisations boursières des pays de l'O.C.D.E.

Calculé par Dow Jones, l'indice DJ Eurostoxx 50 (exprimé en euros, dividendes nets réinvestis) représente les principales capitalisations boursières des pays de la zone Euro, choisies sur des critères de capitalisation, de liquidité et de poids sectoriels. ».

Orientation de placement

Le FCP ZELIS ACTIONS MONDE est un OPCVM nourricier du FCP SONIC MONDE (Part I), l'OPCVM maître. L'actif du FCP est composé en permanence et en totalité de parts du FCP maître SONIC MONDE (Part I), et à titre accessoire de liquidités.

Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maître :

« La politique de gestion s'articule autour de 3 étapes :

- une exposition minimale du fonds à 80% de son actif net en actions des pays de l'OCDE et des pays émergents ;
- une allocation tactique de l'équipe de gestion en vue d'augmenter ou de diminuer l'exposition aux marchés actions par rapport aux marchés d'autres classes d'actifs ainsi que les pondérations entre les différents pays européens en fonction des anticipations et des opportunités offertes sur le marché ;
- une combinaison entre les différents styles de gestion actions (par exemple : gestion indicielle, gestion active, etc.).

L'univers d'investissement s'étend sur toutes les zones géographiques (pays de l'OCDE, Asie et pays émergents). Néanmoins, l'Europe est une zone géographique prépondérante, l'exposition aux pays émergents est limitée à 25 % de l'actif net.

L'exposition directe ou indirecte au marché actions du portefeuille y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments à terme, sera au maximum de 120 % de l'actif net.

Dans la limite de 10%, le FCP pourra investir dans des OPCVM à règles d'investissement allégées sans effet de levier.

Poche OPCVM actions et OPCVM de taux

La principale poche d'actif sera investie au moins à 50 % de l'actif net et jusqu'à 100% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européens (et jusqu'à 110% de l'actif net en cas de recours aux emprunts d'espèces).

Les OPCVM cibles sont des OPCVM actions investissant principalement dans les grandes et moyennes capitalisations issues d'au moins un des pays de l'OCDE et pays émergents.

Si les conditions de marché l'imposent et dans l'attente d'une opportunité d'investissement en actions, le fonds pourra comprendre dans la limite de 20 % de son actif net des parts et/ou actions d'OPCVM investis sur d'autres classes d'actifs notamment sur des actifs obligataires, à savoir : des titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou internationaux (pays de l'OCDE et pays émergents), mais également sur des actifs monétaires investis en titres négociables émis par des structures de titrisation de crédit (ABS, RMBS, parts de FCC,...) appartenant aux tranches présentant la meilleure qualité de crédit (AAA source S&P/Fitch, Aaa source Moody's). L'exposition à cette dernière catégorie d'actifs, via les OPCVM, étant limitée à 10% de l'actif net.

La sensibilité au marché de taux rapporté au portefeuille global sera comprise entre 0 et 2.

Le processus de sélection des OPCVM repose sur deux approches successives :

- 1) une approche quantitative (analyse de performances, de la volatilité, perte maximale et autres éléments pertinents);
- 2) une étape qualitative d'approfondissement du processus de gestion mis en place dans les fonds sélectionnés. Cette seconde étape est basée sur des entretiens, des conférences téléphoniques, des rencontres avec les gérants des fonds.

A la fin de cette étape, est établie une note globale pour chaque fonds sélectionné reprenant une synthèse des critères quantitatifs et qualitatifs, cette note étant susceptible d'évoluer dans le temps.

La sélection des fonds est effectuée en « architecture ouverte ». Elle consiste à sélectionner des fonds ou gérants de l'ensemble des sociétés de gestion pour les assembler au sein d'un même placement. Elle peut comprendre des fonds gérés par les sociétés de gestion du Groupe NATIXIS.

Les OPCVM de droit français sélectionnés par le gérant s'entendent toutes classifications confondues.

Dans la limite de 10%, le Fonds pourra avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés en vue d'augmenter l'exposition aux marchés actions ou de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs (matières premières ou immobiliers).

Poche des actions détenues en direct

Dans la limite de 10 % de l'actif net du portefeuille, le fonds pourra être investi directement en actions des pays de l'OCDE et notamment des pays européens, de grandes et moyennes capitalisations et, accessoirement, de petites capitalisations.

La gestion de cette poche s'appuie sur des modèles quantitatifs et qualitatifs développés en interne qui permettent au gérant d'effectuer des paris tranchés sur les choix des secteurs, des pays, des valeurs.

Poche alternative

A la marge, le gérant pourra investir dans des fonds mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative dans la limite maximum de 10% de l'actif net. Il fera appel à ce type de produits en vue de réduire le risque global du fonds tout en bénéficiant d'une capacité à générer des performances annuelles avec des niveaux de volatilité relativement faibles.

L'utilisation de ce type de produits peut néanmoins induire l'augmentation d'autres facteurs de risque.

L'allocation des différentes stratégies est effectuée par le gérant en fonction de ses anticipations de niveau de risque et de rentabilité. Les fonds sous-jacents, sélectionnés par le gérant, devront respecter les critères énoncés par le RG de l'AMF.

Intervention sur les marchés à terme

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux (hors zone euro et y compris les pays émergents), réglementés et de gré à gré.

Les interventions du gérant seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition aux marchés actions et instruments de taux.

Pour se faire il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des indices des marchés de taux ou des indices ou des marchés actions. L'exposition directe ou indirecte au marché actions du portefeuille y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments à terme, sera au minimum de 80 % de l'actif net et ne dépassera pas 120 % de l'actif net.

Il pourra également mettre en place une politique de couverture de change à terme. La couverture de change n'est pas systématique, elle relève de l'appréciation discrétionnaire du gérant.

Trésorerie

Afin de gérer la trésorerie, le gérant se laissera la possibilité d'investir, de façon accessoire, dans des actifs obligataires ou des actifs de marché monétaire en direct.

Profil de risque

Le FCP a le même profil de risque que l'OPCVM maître SONIC MONDE (Part I) tel que repris ci-après :

Risque en capital :

Le risque en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de marché actions :

Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le risque de baisse de la valeur liquidative du FCP est d'autant plus important que le gérant investit dans des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations dont l'actif peut connaître de par sa taille, des évolutions brutales à la hausse comme à la baisse.

La volatilité maximum du Fonds est de 30%. La volatilité est une mesure du risque qui ne prend pas en compte les cas extrêmes. Plus elle est faible, moins le fonds est risqué. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque marchés émergents :

Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de change :

Le Fonds peut présenter un risque de change pour le résident français du fait de l'investissement du fonds dans des OPCVM et fonds d'investissement pouvant eux-mêmes présenter un risque de change.

Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments. La part maximum de l'actif exposée au risque de change est de 100 % de l'actif net du portefeuille. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de taux :

En raison de sa composition, le fonds est soumis à un risque de taux. En effet, une partie du portefeuille peut être investi en produits de taux d'intérêt. La valeur des titres peut diminuer après une évolution défavorable du taux d'intérêt. En général, les prix des titres de créance augmentent lorsque les taux d'intérêt baissent, et baissent lorsque les taux d'intérêts augmentent. La part maximum de l'actif net exposée au risque de taux peut représenter jusqu'à 20 % de l'actif net.

Sensibilité au marché de taux rapporté au portefeuille global : entre 0 et 2. La sensibilité mesure la variation du capital en fonction des taux d'intérêt. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risques liés à l'utilisation de véhicules de titrisation :

Le FCP pourra comprendre dans la limite de 10 % de son actif net des parts et/ou actions d'OPCVM investis sur des actifs monétaires investis en titres négociables émis par des structures de titrisation de crédit (ABS, RMBS, parts de FCC,...) appartenant aux tranches présentant la meilleure qualité de crédit (AAA source S&P/Fitch, Aaa source Moody's). Toutefois ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques spécifiques. La réalisation de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) : Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...) Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité :

Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'investissement dans certains OPCVM ou fonds d'investissement :

L'OPCVM peut investir dans certains OPCVM ou fonds d'investissement (FCPR, FCIMT, FCPI, OPCVM de gestion alternative, OPCVM d'OPC ou fonds d'investissement) pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice ou marché). L'OPCVM s'expose à un risque de liquidité en investissant dans ce type d'OPCVM ou fonds d'investissement. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de la poche alternative :

La poche alternative est soumise à un risque de liquidité et de volatilité plus grande, car elle est investie dans des parts ou actions d'organismes de placement étrangers ne présentant pas le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence que les OPCVM français ou conforme à la directive européenne 85/611/CEE modifiée. La part maximum de l'actif du portefeuille exposée au risque de la poche alternative est de 10 % de l'actif net du portefeuille. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Souscripteurs concernés

Tous souscripteurs, dédié plus particulièrement à des particuliers qui souhaitent bénéficier de la performance des actions à un niveau international.

Durée minimale de placement recommandée : 7-8 ans.

Lieu de publication de la VL

La valeur liquidative est disponible auprès :

- de la société de gestion, NATIXIS MULTIMANAGER, 1/3, rue des Italiens - 75009 PARIS.
- des guichets des Banques Populaires régionales et de NATIXIS.

Detail de la garantie

Néant

Les données chiffrées n'ont qu'une valeur indicative et informative. Natixis Assurances décline toute responsabilité quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations contenues, ces dernières ne préjugent pas des performances futures.

Pour de plus amples informations, le prospectus est disponible auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour les OPCVM de droit français

Cette fiche est purement commerciale et ne remplace en aucun cas la notice AMF ou le prospectus du support.